NOVEMBRE 2022

LA O!ACTUSYNDIC

#35

LA NEWSLETTER POUR RESTER INFORMÉ
ET ÊTRE **AU PLUS PRÈS DU TERRAIN !**

L' ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE

Dans votre activité vous êtes malheureusement confrontés à des **conflits**.
N'attendez pas pour défendre vos intérêts, assurez votre protection avec une **protection juridique** de qualité !

A quoi sert-elle ?

En complément de votre Assurance RC Professionnelle qui vous couvre en cas de mauvaise exécution de vos obligations contractuelles envers vos mandants, la Protection Juridique consiste à vous protéger de tous les autres risques inhérents à votre activité professionnelle, que ce soit au niveau des litiges avec un tiers ou lors d'éventuelles procédures judiciaires.

Parce que le droit est une matière complexe et que l'accès à la justice coûte cher, une garantie de protection juridique revêt tout son sens (en France actuellement comptez 300 € de l'heure en moyenne pour une consultation chez un avocat, 1000 € le coût moyen d'une expertise et 5000 € lors d'un procès).

La souscrire c'est s'assurer d'être assisté !

Quand et comment intervient-elle ?

La prévention juridique

Être à votre écoute et vous apporter les réponses juridiques dont vous avez besoin.

> Informations juridiques par téléphone.
> Analyse juridique des contrats (de bail commercial, travail, vente de biens mobiliers et de prestations de services).

La gestion des litiges

Vous accompagner en cas de litige, vous conseiller, rechercher avec vous une solution amiable et tenter de négocier avec le tiers, assurer si besoin votre défense devant les tribunaux ou agir en justice à l'encontre d'un tiers, faire exécuter la décision rendue, dans les domaines suivants :

> Protection pénale
> Protection commerciale et patrimoniale y compris fiscale, recouvrement de créances…
> Protection prud'homale, sociale et administrative

Exemples : conflit avec un salarié, problème avec un fournisseur, désaccord avec votre bailleur…

La prise en charge financière

La protection juridique prendra en charge les frais d'expertise (amiable ou judiciaire), les honoraires d'avocats **conformément aux montants contractuels garantis** ainsi que l'ensemble des frais d'huissier ou autres axillaires de justice.

Pour plus de sérénité, choisissez sans plus tarder une assurance qui saura vous protéger !

Contactez-nous !

À BIENTÔT !

ODEALIM

Le spécialiste en assurances et financements
qui met de la couleur dans la pierre.

ASSURCOPRO **ASSURGÉRANCE** **BATIASSURE** **FIDENTIALP** **JBL COURTAGE** **JBSA** **RIPERT DE GRISSAC**

odealim.com

Groupe de sociétés de courtage en assurances dont le siège social est situé au 14 rue de Richelieu à Paris (75001). Les cabinets Assurcopro Paris, Assurcopro Sud, Assur'Partenaires, Assurgérance, Globale Assure, Mon Courtier d'Assurances, Odealim JBSA, Insor, Interassurances, Ripert de Grissac, Pisano Assurances et Conseils, Roseline Brun et Brun & JCD sont immatriculés à l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance respectivement sous les numéros 07 001 384, 07 002 075, 07 019 280, 07 002 557, 07 003 200, 10 055 023, 07 000 241, 07 001 564, 07 027 251, 07 000 020, 07 003 632, 07 002 738 et 07 008 884 (www.orias.fr). Chaque cabinet dispose d'une Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière conformément aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances. Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-France.fr)